
Sainte-Ère, le 22 septembre 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue mardi le 22e jour du mois de septembre 2025 à 20h à l'édifice municipal et communautaire situé au 362, rue de la Fabrique, à Sainte-Ère, sous la présidence de la maire M. Nelson Thériault.

Sont présent(e)s :

Mme Nathalie Daoust, conseillère.	Siège # 1
M. Nicholas Kaven Jean, conseiller;	Siège # 2
Mme Nancy Lizotte, conseillère ;	Siège # 4
M. Alain Delisle, conseiller ;	Siège # 5
Vacant ;	Siège # 6

Absent :

Carmen Fournier, conseillère ; Siège # 3

Formant ainsi le quorum et tous déclarent avoir reçu l'avis de convocation par courrier électronique.

Est également présente Marie-France Lévesque directrice et greffière-trésorière.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 20h16 par le maire, Nelson Thériault.

148-09-2025

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture;
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Modification de la date de la séance ordinaire d'octobre 2025;
4. Rémunération lors des élections 2025;
5. Libération de la retenue temporaire – aqueduc et d'égout
6. Période de questions des citoyens
7. Levée de la séance

Il est proposé par Nancy Lizotte appuyé par Alain Delisle et résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire tenue le 22 septembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

149-09-2025

3. Modification de la date de la séance ordinaire d'octobre 2025

Considérant que la résolution numéro 233-12-2024 adoptée le 2 décembre 2024, établissant le calendrier des séances ordinaires de l'année 2025 conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec ;

Considérant que la séance ordinaire prévue le 6 octobre 2025 dans le calendrier des séances ordinaires de l'année 2025 doit être déplacée ;

En conséquence, sur une proposition de Nancy Lizotte, appuyé par Nathalie Daoust, il est résolu;

- Que la séance ordinaire initialement prévue le 6 octobre 2025 soit déplacée le 2 octobre 2025, à 19h30 à l'édifice municipal et communautaire située au 362 rue de la Fabrique, Sainte-Ère, G0J 2P0;

- Qu'un avis public de la modification du calendrier des séances ordinaires de l'année 2025 soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150-09-2025

4. Rémunération lors des élections 2025

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) publie un tarif de rémunération payable aux personnes œuvrant lors d'une élection municipale;

Considérant que ledit tarif de rémunération est applicable pour l'élection municipale de 2025;

En conséquence, sur une proposition d'Alain Delisle, appuyé par Nicholas Kaven Jean et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité de Sainte-Irène utilise le tarif de rémunération payable publié par le MAMH pour l'élection municipale de 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

151-09-2025

5. Libération de la retenue temporaire – aqueduc et d'égout

Considérant qu'un décompte progressif #6 et un décompte final ont été signés le 12 décembre 2024 afin de permettre la fermeture administrative du projet [titre du projet];

Considérant que certaines retenues temporaires avaient été maintenues en raison de travaux non complétés;

Considérant que lesdits travaux ont été exécutés en date du 21 août 2025;

En conséquence, il est proposé par Nathalie Daoust, appuyé par Nicholas Kaven Jean et résolu que la municipalité de Sainte-Irène procède à la libération des retenues temporaires aux Entreprises D'Auteuils et Fils Inc., pour un montant total de 30 550,80 \$ (taxes incluses), soit :

- Item #44 – Poste de pompage préassemblé : 14 118,90 \$
- Item #45 – Système d'alimentation d'urgence avec génératrice : 1 060,09 \$
- Item – Engazonnement en plaques : 15 370,81 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Période de questions des citoyens

Aucune question n'est adressée au conseil.

152-09-2025

7. Levée de la séance

Il est proposé par Nathalie Daoust, appuyée par Nicholas Kaven Jean et résolu de lever la séance à 20h25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME
DONNÉE À SAINTE-IRÈNE
CE 23^e JOUR DE SEPTEMBRE 2025**



Nelson Thériault
Maire



Marie-France Lévesque
Directrice générale et greffière-trésorière